

CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE Hôtels - Cafés - Restaurants



COMPLÉMENTAIRE SANTÉ
POUR L'ENSEMBLE DES SALARIÉS



Harmonie Mutuelle,

partenaire des **Hôtels - Cafés - Restaurants**



Les partenaires sociaux ont instauré à compter du 1^{er} janvier 2011, un **régime obligatoire de frais de santé**, au bénéfice des salariés de la branche. L'ensemble des salariés cadres et non cadres ayant plus d'un mois civil d'ancienneté dans la même entreprise sont concernés.

Harmonie Mutuelle

- Plus de 4,3 millions de personnes protégées
- 2,44 milliards d'euros de cotisations brutes de réassurance
- 60 000 entreprises adhérentes
- Plus de 250 agences
- 4 547 collaborateurs

**TOUT LE SAVOIR-FAIRE
D'UNE GRANDE MUTUELLE**

Parce que la santé de vos salariés c'est la santé de votre entreprise, Harmonie Mutuelle s'engage à vos côtés et vous apporte des solutions en adéquation avec vos besoins et ceux de vos collaborateurs.

Nous vous proposons une base compétitive et deux options attractives aux choix des salariés.

En complément de son offre santé, Harmonie Mutuelle vous apporte des **solutions de prévoyance efficaces**, bénéficiant d'un cadre fiscal et social avantageux.

**POUR SIMPLIFIER VOTRE QUOTIDIEN
ET CELUI DE VOS COLLABORATEURS**



Pour votre entreprise

La possibilité de transformer une contrainte en opportunité

- **Un levier de motivation et de fidélisation de vos salariés.**
- **Votre budget maîtrisé.**
- **Une mise en place du contrat rapide et simple.**
- **Nous diffusons efficacement à l'ensemble des salariés l'information** relative au contrat mis en place (notices d'information, emailing, contenu intranet...).
- **Un accompagnement juridique, fiscal et technique.** Dans un environnement complexe et évolutif, nos experts en protection sociale vous conseillent au mieux de vos intérêts.



Pour vos collaborateurs
des services qui font la différence

- **Un tarif de groupe**
- **De meilleurs remboursements des dépenses de santé**
- **Kalivia optique auprès de plus de 5 000 opticiens :** jusqu'à 40% de réduction sur les prix des verres et 20% minimum sur les montures.
- **L'action sociale :** en cas de difficultés liées à la maladie, de problèmes familiaux ou financiers... des solutions sont proposées à nos adhérents pour continuer à bénéficier d'un accès aux soins.
- **Une assistance 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 :** aide à domicile, garde d'enfants, soutien psychologique, conseil social, frais médicaux à l'étranger dans le cadre d'un séjour privé ou professionnel...
- **La prévention intégrée aux garanties :** forfait médecines douces, forfait sevrage tabagique...

